

**4ème Colloque International de l'Association
C.L.A.R.A**

**Gestation Pour Autrui :
comment mettre en place un processus éthique ?**

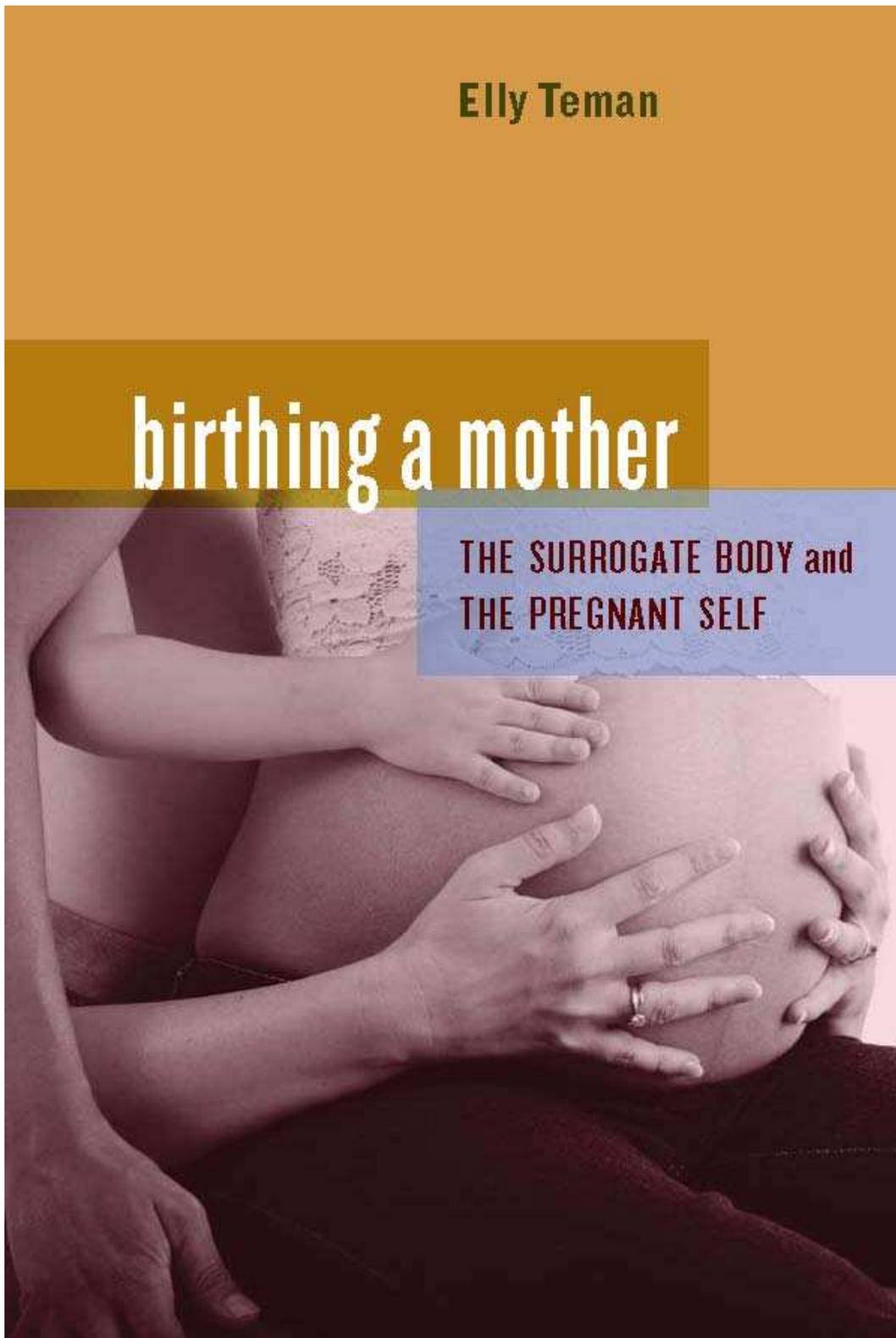
**Samedi 13 novembre 2010
Mairie du IIIème, Paris**

Elly Teman est une anthropologue culturelle et médicale de University of Pennsylvania.

Son livre, *Birthing a Mother : the Surrogate Body and the Pregnant Self* (2010), qui est une étude ethnographique de la gestation pour autrui en Israël, a gagné trois prestigieux prix de l'American Anthropological Association.

Pour le colloque C.L.A.R.A., elle a rédigé cette intervention.





Website: <http://www.ellyteman.com>

Book: Birthing a Mother: The Surrogate Body and the Pregnant Self

Publisher website: <http://www.ucpress.edu/books/pages/11401.php>

Amazon: <http://www.amazon.com/Birthing-Mother-Surrogate-Body-Pregnant/dp/0520259645/>

Introduction

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à partager avec vous mon travail de recherche sur les conventions de GPA. Je suis anthropologue et j'ai un vif intérêt notamment pour les expériences féminines de conception assistée. Dans ce message, je voudrais partager quelques unes de mes analyses tirées de mon dernier livre, « *Birthing a Mother* » (« Mettre au monde une mère »). Ce livre est une étude ethnographique de participants à une GPA en Israël. Je vous propose de discuter aujourd'hui de 4 thèmes qui ont remué les politiciens pendant deux décades au sujet de la législation sur la GPA: Les liens prénatals, les droits maternels, et l'exploitation. Je veux dire par là que la majorité de la discussion de GPA en politique et dans le milieu universitaire a été basé sur des possibilités hypothétiques des conventions de GPA plutôt que sur des expériences réelles vécues par les gestatrices et les parents intentionnels. Ma présentation fait la critique des mythes populistes sur la GPA qui influent aujourd'hui la politique en matière de GPA et suggère de nouvelles façons de penser basées sur des observations d'ordre anthropologiste. Allons au delà de ces hypothèses culturelles et apprenons des expériences des personnes directement impliquées dans ces conventions.

La loi en Israël sur la GPA

Mon étude est basée sur des observations et entretiens approfondis avec des gestatrices et des parents intentionnels en Israël entre 1998 et 2006. A la différence de nombreux pays dans le monde, où les gouvernements ont été hésitants à aborder ce sujet controversé, le gouvernement d'Israël a choisi en 1996 de mettre en place une loi sur la GPA qui régule tous les contrats de GPA en Israël. Bien que l'objet de cette présentation n'ait pas à voir avec la législation, je voudrais pointer du doigt certaines caractéristiques des participants dans le processus de GPA en Israël surrogacy qui résultent de cette loi. L'ensemble des

gestatrices et des mères intentionnelles étaient des citoyennes Israéliennes et toutes étaient juives, parce que la loi sur la GPA n'autorise pas les transnationaux ni les GPA trans-religions.

Toutes les gestatrices étaient célibataires ou divorcées, bien qu'elles élèvent toutes un enfant. Les gestatrices avaient choisi de le faire pour de l'argent, mais la plupart n'étaient pas désespérément pauvres. Tous les couples louant les services de gestatrices étaient mariés ou légalement en ménage, et hétérosexuels. La plupart des couples étaient des Israéliens de la classe moyenne et capables de pouvoir s'offrir financièrement une GPA uniquement parce que tous les aspects médicaux, incluant les transferts d'embryons illimités très coûteux étaient couverts par leurs assurances de santé. La plupart ont financé les frais de la gestatrice et autres dépenses grâce à un prêt, à la vente de leur véhicule, ou en hypothéquant leur maison.

Les gestatrices et les parents intentionnels avaient tous fait l'objet d'un dépistage médical et psychologique par un comité désigné par l'Etat qui supervise tous les contrats de GPA et seuls les couples pour lesquels la GPA était le dernier recours étaient autorisés à le faire. Tous les parents intentionnels essayaient depuis longtemps d'avoir des enfants. Pour que leur contrat soit approuvé par le gouvernement – via le comité d'approbation qui régule ces accords de GPA - la mère intentionnelle doit remplir les critères suivants : elle n'a pas d'utérus, ou bien la grossesse mettrait sa vie en danger ou bien elle a entrepris au moins 8 tentatives de FIV sans succès pour être enceinte ou a eu au moins 7 fausses couches. Ces femmes, comme vous pouvez l'imaginer, essaient de devenir mères depuis très longtemps.

Attachement

Ci-après, je vous indique quatre présupposés spécifiques qui sont dans notre imaginaire collectif. Le premier est l'impact de la séparation du bébé de la gestatrice après que l'attachement se soit pré-supposé effectué. Aucune des 26 gestatrices que j'ai interrogées formellement parmi les nombreuses cohortes de gestatrices que j'ai rencontrées au travers du groupe de soutien que j'ai observé pendant plusieurs années n'a ressenti un attachement avec les bébés qu'elles avaient portés pour leur couple. Au contraire, l'une d'entre elles me parla de son cauchemar que le couple ne veuille pas du bébé après la naissance et sa crainte était qu'elle ait à le ramener chez elle. Elle ne voulait pas d'un autre enfant, surtout d'un enfant qu'elle considérait ne pas être le sien.

Il y a eu une bonne douzaine d'études psychologiques de GPA aux USA et UK au cours des vingt dernières années qui ont tenté d'affirmer que les gestatrices s'attachent aux bébés —aucune de ces études n'ont détecté de trouble chez les gestatrices en remettant le bébé. Au contraire, la plupart des études ont trouvé que les gestatrices ressentaient cette expérience comme positive. De la même manière, nombreuses sont les études qui expliquent que les liens prénataux pour les gestatrices relèvent plus du mythe culturel que de la réalité : il y a eu des milliers de gestatrices, tandis que seulement une poignée ont donné lieu à des conflits juridiques. En regardant de près ces quelques « cas », il est clair que la plupart du temps, le conflit trouve sa source davantage dans la colère de la gestatrice contre les parents intentionnels qui ont brisé sa confiance et non pas à cause de liens prénataux supposés. Je reviendrai sur l'importance de cultiver et conserver la confiance dans un instant.

Comment les gestatrices relatent-elles la façon dont elles perçoivent leur corps et le bébé? Celles que j'ai interviewées avaient pris fermement la décision avant d'avoir signé le contrat qu'elles ne développeraient pas de lien émotionnel avec le bébé. Elles disent : "Je ne suis que l'incubateur," ou : "ce n'est pas le mien et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas ce

type de sentiments auquel on s'attendrait". Tandis que l'une d'entre elles expliqua : "Je n'ai pas de lien avec l'enfant. C'est juste comme si c'était appelé [en Hébreu] une auberge littéralement [*pundak*]. Je suis une sorte de maison d'hôte pendant 9 mois, j'en suis la gardienne seulement. Ce n'est pas mon ovule, et je n'ai aucune connexion avec cet enfant". Les gestatrices créèrent ce que j'appelle une "carte du corps" qu'elles utilisent comme un outil pour penser à leur corps en cours de gestation pour autrui. Comme l'a mentionné une gestatrice, portant ses mains du haut de son corps puis vers son estomac, "De là à là, c'est moi, de là à là ce n'est plus moi... Et rien à voir avec mon ventre, je l'ai ignoré."

Tandis que ces paroles pourraient conduire à un débat sur une auto-instrumentalisation, j'ai remarqué que ces paroles illustrent au contraire le fait que les gestatrices, comme les décideurs politiques, ont la croyance essentialiste que l'attachement prénatal pourrait et devrait se produire si elles ne se protégeaient pas en traçant une frontière de façon à prendre sur elles-mêmes les efforts pour rediriger toute connexion potentielle au dehors d'elles. Du fait qu'elles considéraient l'attachement comme important, les gestatrices prenaient la peine de relier la mère intentionnelle à l'enfant. Elles encourageaient tout à fait la mère intentionnelle à les accompagner à chacun des RV médicaux, à poser la main sur son ventre, et à partager avec elle cette grossesse.

Les droits maternels

Un second présupposé populaire est la question de l'ambiguïté de la maternité : qui doit être reconnue comme la mère dans les conventions de GPA alors qu'il y a tant de possibilités? Tandis que les décideurs politiques sont occupés à essayer de se représenter cette question et de décider si la gestatrice devrait être capable de conserver ses droits maternels ou pas, les femmes avec lesquelles j'ai parlé étaient occupées à négocier

l'anormalité maternelle entre elles. Toutes les gestatrices étaient féroce­ment protectrices de leurs propres identités en tant que mères et étaient largement conscientes des accusations de "mauvaise mère" populairement associées à l'acte de se mettre d'accord intentionnellement pour concevoir, porter et remettre un bébé à des étrangers en échange d'un paiement.

Les gestatrices que j'ai étudiées ont considérablement peu joué leur droit au titre de "maman" du bébé qu'elles ont porté et s'en sont tenu au *mantra* : « Je ne suis pas la maman et il n'est pas mon bébé ». Les gestatrices étaient également préoccupées à attacher l'étiquette de "maman" fermement à la mère intentionnelle, à laquelle les gestatrices se réfèrent généralement comme « la mère biologique » ou simplement à la « mère ». Dans mon livre, un chapitre détaille les nombreuses actions symboliques des mères intentionnelles pour réclamer le « label » maternel pour elles-mêmes, un autre chapitre explore la façon dont cela est accompli, au travers des interactions entre les gestatrices et les mères intentionnelles utilisant le corps comme truchement. Je me réfère à ces interactions et à la façon dont les femmes symboliquement passent leurs esprits et leurs corps de l'une à l'autre comme le « corps de remplacement ». La gestatrice se détache de sa grossesse, la partage avec une mère intentionnelle et celle-ci s'identifie graduellement à la gestatrice. Certaines mères intentionnelles ont même vécu l'expérience d'un type de grossesse nerveuse ou pseudo-grossesse. J'interprète la pseudo-grossesse de la mère intentionnelle comme une façon d'accéder au titre et à l'identité de 'mère' de ce bébé au travers de ce rite corporel.

Des pratiques courantes au Royaume Uni et dans certains Etats des USA font référence à la gestatrice comme à la mère légale du bébé jusqu'à ce que les parents intentionnels adoptent le nouveau né devant une cour ou obtiennent un jugement prénatal en parenté. Dans certains cas les parents intentionnels sont forcés de déchoir la gestatrice de ses droits parentaux et la gestatrice est forcée d'abandonner formellement ses droits au statut et à l'identité de mère envers le bébé. Du point de vue de mes données, il semble que ces

politiques ne sont pas une aide pour les propres objectifs de la gestatrice: au lieu de soutenir ses efforts pour se distancier du titre de “mère” vis-à-vis de ce bébé et de garder intacte pour sa propre famille la définition d’une « bonne mère » ces politiques l’obligent à dénier légalement sa maternité devant une Cour, de se mettre elle-même dans la position potentielle d’une « mauvaise mère ». Le système Israélien, qui reconnaît la mère intentionnelle comme la seule mère du bébé dès le début est problématique à bien des égards. Cependant les gestatrices elles-mêmes ont vu la désignation légale et médicale de la mère intentionnelle comme la seule “mère” du bébé, du point de vue de leur propre validation institutionnelle, compatible avec leurs propres perceptions.

Relation entre la Gestatrice et les Parents Intentionnels

Une troisième préoccupation des décideurs politiques est qu’un contact continu de la gestatrice avec les parents intentionnels serait problématique, basé sur l’hypothèse que la gestatrice s’est attachée au nouveau né et qu’une tel contact pourrait lui rappeler le bébé qu’elle a « abandonné ». Ma recherche a démontré, au contraire, qu’une relation étroite se développe souvent entre la gestatrice et les parents intentionnels, particulièrement avec les mères. Au travers des efforts des femmes pour « partager » la grossesse, des conversations téléphoniques régulières et des rencontres régulières pour se rendre aux RV médicaux ensemble, les gestatrices et les mères intentionnelles commencèrent à tisser des liens l’une avec l’autre. Quelquefois la relation était intense dès le début, quelquefois elle a pris de l’intensité au fur et à mesure de l’avancement de la grossesse, mais souvent les relations devinrent si intenses que les femmes des deux côtés avaient coutume de parler de « partage d’intimité » avec une autre telle qu’elles ne l’avaient jamais partagée avec aucune autre personne. Les gestatrices et les mères intentionnelles similairement essayèrent de faire entrer

cette relation dans une catégorie connue : elles comparent leur relation avec celle de sœurs, de jumelles, d'amies. Elles plaisantent en disant qu'elles sont comme des lesbiennes amoureuses ou qu'elles ont été mariées avec une autre pendant le cycle de la GPA. Elles se réfèrent à leur dualité et à leur unité, parlant de leur relation comme "deux en une" et se percevant comme « un seul corps » pendant la gestation.

La reconnaissance

Pour en revenir aux préoccupations des décideurs politiques au sujet du traumatisme permanent supposé des gestatrices si elle restait en relation avec le couple après avoir rendu le bébé, ce qui émerge de mes recherches est que les gestatrices étaient fragiles émotionnellement après la naissance à cause de la séparation brutale d'avec la compagnie de la mère intentionnelle plutôt qu'avec le nouveau né. Les gestatrices s'étaient habituées à être le centre de beaucoup d'attention durant la grossesse. Elles étaient l'intermédiaire entre les parents intentionnels et le bébé, au coeur de l'ensemble du processus. Le retour à leur ancienne vie est difficile, comme le fait qu'elles savent que les mères intentionnelles sont très occupées avec le bébé désormais et n'ont plus le temps ou l'intérêt d'investir dans la relation avec elle.

Les gestatrices expriment de la crainte envers la fin de la grossesse à l'idée de perdre la compagnie de la mère intentionnelle; après la naissance. Elles recherchent des signes montrant qu'elles comptent encore pour la mère intentionnelle, même après la fin de la convention. C'est là que les choses sont très délicates — si les parents intentionnels, et la mère plus spécialement, ne reconnaissent pas la contribution de la gestatrice comme un don venant du coeur plutôt qu'un froid échange de services, la gestatrice ressort extrêmement déçue du processus. Si la mère intentionnelle coupe tout contact immédiatement après la

naissance ou commence à regarder la gestatrice avec suspicion, les gestatrices ressentent un profond sentiment de trahison.

Cependant, si la contribution de la gestatrice avait été réciproquement reconnue symboliquement sous la forme d'une lettre de remerciements émue, de reconnaissance verbale par les parents intentionnels, et par quelque degré de contact continu dans la première année après la naissance, la gestatrice en ressortait avec le sentiment de validation de son acte. Les gestatrices qui avaient reçu une reconnaissance symbolique se rappelaient leur expérience de GPA comme la chose la plus importante qu'elles aient accomplie ces dernières années. Dans ces cas-là, le moment de la remise de l'enfant, quand elles voyaient leur mère intentionnelle tenir le bébé dans leurs bras était pour la gestatrice le plus grand moment de fierté et de bonheur. Les gestatrices parlaient de leur attachement à la mère intentionnelle avec nostalgie, comme l'on parle d'un compagnon d'armes ou d'une meilleure amie de lycée, même si elles n'avaient pas vu la gestatrice ou si elles ne lui avaient pas parlé durant des années.

Cependant, si la reconnaissance de leur contribution n'avait pas été réalisée, les gestatrices parlaient de leur expérience de GPA comme d'une histoire de trahison de leur confiance et d'une perte profonde —non pas la perte du bébé, mais de la relation avec la mère intentionnelle. Ainsi que l'une d'entre elles l'exprima : « *“J'ai donné à ce couple mon âme et ils se sont moqués de moi et ils m'ont trahi”* ». Une reconnaissance émotionnelle comme pourrait faire penser à la gestatrice que son don valait le coup.

Exploitation

Une note finale sur l'exploitation. Les décideurs politiques se sont longtemps préoccupés de surprotéger les gestatrices potentielles d'un choix qu'elles pourraient regretter plus tard et de l'exploitation d'une gestatrice qui court le risque pour un gain financier. Je crois que le risque d'exploitation est grand en matière de GPA : les corps des femmes sont médicalisés, transformés en fournisseur de services; et font l'objet de manipulations technologique extrêmes, et dans le cas de GPA régulée par le gouvernement comme en Israël, les femmes sont aussi assujetties à un contrôle étatique direct de leur corps. Mais je voudrais attirer votre attention ici sur le fait que les gestatrices avec lesquelles j'ai parlé n'ont pas vécu leur expérience comme une exploitation. De leur point de vue, la GPA était un chemin vers un accomplissement personnel et pour beaucoup d'entre elles, c'était une période dans leur vie où elles ont reçu le plus de valorisation et ont gagné plus de confiance en elle qu'à aucun autre moment de leur vie. Les contraintes structurelles inhérentes à la GPA étaient perçues par les gestatrices comme des obstacles ou des *paliars (hurdles)* dans une course vers leur objectif. Elles parlèrent d'une "mission" à accomplir, et que le fait d'avoir subi un dépistage médical, d'avoir eu une grossesse techniquement et médicalement assistée et d'avoir négocié leurs limites personnelles et autres tracasseries avec leurs parents intentionnels était rétrospectivement narré malgré ses étrangetés comme autant de petits succès significatifs sur leur chemins. La gestion « stratégique » de leurs limites et la constante démarcation de là où elles en étaient avec le corps auquel elles étaient reliées et la façon dont elles y étaient reliées devenait pour elles un exercice d'autodéfinition.

Leurs récits avaient tous des caractéristiques d'un récit héroïque et évoquaient la GPA comme une expérience enrichissante. Deux facteurs étaient cruciaux vis-à-vis de la formulation de la GPA comme une aventure héroïque: En premier lieu, l'accomplissement de l'aventure dans la naissance d'un bébé en bonne santé rendu à ses parents ; les gestatrices

qui n'accomplissaient pas leur "mission" parce qu'elles n'étaient pas enceintes après plusieurs transferts d'embryons ou parce qu'elles faisaient des fausses-couches le ressentaient comme un échec personnel. En second lieu, le fait de recevoir cette reconnaissance symbolique pour ce récit héroïque de la part des parents intentionnels dont j'ai parlé précédemment. Pour les gestatrices qui avaient reçu cette gratification, l'aventure héroïque était rapportée avec un grand sentiment de fierté. Elles parlaient d'elles-mêmes en tant qu'anges ou messagers de Dieu. Elles étaient convaincues d'avoir fait ce que Dieu, la nature, la technologie et même les meilleurs médecins ne pouvaient pas accomplir —elles avaient donné à ce couple un bébé, et plus encore dans une société comme Israël avec un sens très aigu de la famille, elles avaient fait de cette autre femme une mère.

Conclusion

Pour résumer les différents points abordés ici – les gestatrices dans mon étude ne sont pas attachées aux bébés, elles n'ont pas voulu être connues comme les "mères" de ce bébé, elles souhaitaient juste être appréciées et reconnues par les parents intentionnels à la fois avant et après que le contrat soit rempli, et nombre d'entre elles sont ressorties enrichies par leur expérience. Il serait facile de dénigrer leurs récits en arguant de leur fausse bonne conscience afin de trouver toutes sortes d'excuses pour la façon dont elles se sont leurrées ou bien suggérer que je ne souligne que les points positifs, mais je suis persuadée que nous devrions nous arrêter un moment pour considérer directement ce que ces femmes sont en train de nous dire. Elles nous expliquent que la GPA peut bien fonctionner si elle est conduite de manière respectueuse. Et ce que j'affirme c'est que l'existence de la pratique de la GPA est irréversible. L'on estime à plus d'un millier les tentatives de GPA chaque année, et il est évident par mon étude que cela peut être une expérience positive pour toutes les parties

impliquées. Alors que les gens sont libres de voyager à l'étranger pour avoir recours à la GPA sous un patchwork de statuts légaux et avec des incertitudes sur la validité des conventions ou sans savoir s'ils pourront rentrer dans leur pays avec leur bébé, les couples Israéliens pratiquent la GPA en toute légalité, chez eux, pour un coût très inférieur. J'affirme qu'il est temps que la France se réveille !